

Conditions générales de réservation de locatif

La réservation ne pourra être prise en considération qu'après signature du contrat ci-joint et accord de notre part confirmé par lettre. Cette demande de réservation doit être accompagnée lors de l'envoi du contrat d'un acompte de 25% par semaine de réservation + 12 € de frais de dossier non déductibles, à l'ordre du camping des Roses. Il est possible de réserver au téléphone au moyen de la carte bancaire, dans ce cas, le client est censé avoir pris connaissance du règlement intérieur du camp et des conditions générales de location.

L'emplacement est déterminé par le gestionnaire qui tient compte autant que possible des désirs du client. Ces désirs sont à préciser lors de la réservation mais ne peuvent jamais être garantis ou exigés.

Le montant total du séjour moins l'acompte doit être réglé au plus tard le jour de l'arrivée et avant toute installation.

En juillet et août les réservations s'entendent à la semaine du samedi à samedi. Une nuitée s'entend pour une période d'occupation de 2 heures minimum de 14h30 le jour de l'arrivée à 11h le jour du départ.

En cas de retard d'arrivée, sans avis, passé un délai de 24h, la direction se réserve le droit de disposer de la location retenue.

Le séjour est facturé de la date de retenue à la date de départ mentionnée sur le contrat même en cas d'arrivée tardive ou de départ précoce (qui est toujours considéré comme définitif et non remboursable quelle qu'en soit la raison, dans ce cas la location redevient immédiatement à disposition du camping). En cas d'annulation sans avis, la direction se réserve le droit de réclamer l'intégralité du séjour réservé. En cas d'annulation par lettre recommandée avec accusé de réception (les annulations par téléphone ne sont pas admises) au plus tard 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte moins les frais de dossier est restitué. Dans tous les autres cas l'acompte n'est pas remboursé, nous attirons votre attention sur la possibilité de souscrire une assurance annulation auprès de la FFCC ou de votre assureur habituel.

Toute fausse déclaration sur le nombre d'occupants (1 bébé comptant pour une personne) pourra entraîner l'expulsion sans remboursement ni indemnité. **Aucune structure de toile (barnum, paravent, tente...) n'est acceptée sur les emplacements de locatifs.**

Un seul véhicule par locatif, tout véhicule supplémentaire sur l'emplacement ou le parking sera facturé. (3€ par jour)

L'accès à la piscine est réservée exclusivement à notre aimable clientèle se conformant entièrement aux règles de sécurité et d'hygiène de cette installation non surveillée (shorts et bermudas de bain interdits) et disposant d'un bracelet d'identification con signé 7 €. **Les visiteurs n'ont pas accès à la piscine.** La direction n'est en aucun cas responsable des effets personnels des clients aux abords de la piscine. Les dates d'ouverture de la piscine sont valables sous réserve des conditions climatiques.

En basse saison ou pour des raisons indépendantes de notre volonté, le camping se réserve le plein droit de modifier voire supprimer certaines installations et aménagements ou prestations prévus.

Il sera demandé 2 chèques de caution à votre arrivée : **un de 300€** pour garantir le matériel, l'hébergement et un **de 40€** pour garantir le ménage fait par vos soins, ces chèques vous seront restitués à la fin du séjour sous réserve que le locatif soit rendu en parfait état : Un état des lieux sera effectué à votre arrivée par vos soins et à votre départ par notre personnel. Notre personnel n'étant présent que le matin pour les états des lieux, faute de départ avant 11h00 la caution serait alors retournée par correspondance dans les 8 jours suivant votre départ, sous réserve que le locatif soit rendu parfaitement propre et déduction faite des éventuelles dégradations. **Attention, la caution ménage sera systématiquement retenue si le mobil home n'est pas rendu dans un parfait état de propreté. Il est recommandé de passer à l'accueil la veille de votre départ pour convenir d'un horaire de vérification afin d'éviter toute attente.**

Animaux : ils sont strictement interdits dans les locatifs quelle que soit leur race ou leur taille.

Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping dont il est censé avoir pris connaissance à son arrivée. En cas de litige, seul le texte français fera foi et les tribunaux d'Amiens seront seuls compétents.